

**DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi dix-sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :

Mardi 11 octobre 2022

Mis en ligne :

Vendredi 21 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 23
Votants : 28
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELAERT Damien

Procurations de vote et mandataires : M.DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à Mme BONNAFOUS Catherine, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme TORTELLIER Laëtitia, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, M.SOUQUET Eric ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien

Absents : Mme DORIA Anne

Mme Aude MAHEO est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 11 octobre 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2022-107 - Finances : subvention – Fonds de concours Rennes Métropole – Rénovation énergétique de la mairie

Rapporteur : V.POINTIER

VU le règlement d'attribution et de suivi des fonds de concours soutien à l'investissement communal de Rennes Métropole,

VU l'avis de la commission Ressources et vie économique du 6 octobre 2022,

VU la délibération n°2022-91 sur l'AP/CP rénovation énergétique,

Considérant que la commune peut bénéficier d'une aide financière dans le cadre du fonds de concours de Rennes Métropole.

Considérant que la commune souhaite effectuer la rénovation énergétique de la mairie.

Considérant que le coût de la rénovation énergétique est estimé à 264 850,00 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (28/28 voix), les membres du Conseil municipal :

ARRETTENT les modalités de financement suivantes :

Coût total de la rénovation énergétique de la mairie	264 850,00 € HT
Dotation de Soutien à l'Investissement Local	80 000,00 €
Conseil Départemental 35	53 000,00 €
Certificat d'Economie d'Energie	8 000,00 €
Fonds de concours	61 925,00 €

SOLLICITENT Rennes Métropole pour le versement d'un fonds de concours pour financer ces travaux.

AUTORISENT M le Maire à signer tous les documents s'y référant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

